

Nous refusons la fermeture du tribunal d'instance de Quimperlé

La population et les élus de Quimperlé ont appris par la presse que leur tribunal d'instance était menacé de fermeture dans le cadre de la réorganisation nationale de la carte judiciaire.

Le tribunal d'instance de Quimperlé concerne une population de 66 000 personnes.

Le maintien du tribunal d'instance à Quimperlé, c'est la garantie d'une justice accessible, proche des citoyens y compris et surtout des plus modestes.

La présence du tribunal d'instance permet aux justiciables de voir traiter dans des délais raisonnables les litiges du quotidien : loyers et crédits impayés, expulsion, surendettement, tutelles...

Ce que signifierait l'éloignement du tribunal d'instance de Quimperlé, absorbé par le tribunal d'instance de Quimper, c'est :

- l'obligation de déplacements dévoreurs de temps et d'argent, au mépris des préconisations de développement durable en matière de déplacement
- le délitement du lien social qu'une justice facile d'accès et un recours direct au juge permettent de maintenir
- le découragement des justiciables les plus défavorisés, face à une justice à l'organisation devenue complexe et plus coûteuse
- les emplois du greffe menacés
- le gaspillage de l'argent public affecté aux récents travaux de rénovation de la salle d'audience du tribunal d'instance
- la poursuite du mouvement de disparition des services publics dans les petites et moyennes villes alors qu'elles deviennent au contraire de plus en plus attractives pour les populations urbaines.

Nous interpellons la garde des sceaux, ministre de la justice pour qu'elle étudie comme elle le prévoit chaque situation au cas par cas.

Cette analyse lui démontrera la nécessité de maintenir le tribunal d'instance de Quimperlé comme le souhaite la population qui en dépend.